

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 21 novembre 2017, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères, Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présentes : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Geneviève Paradis, responsable des loisirs.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Parc du Versant du Lac
2. Agrandissement de l'hôtel de ville
3. Requête de René Houle et al
4. Formation en éthique
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2017-11-344 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-11-345 Parc du Versant du Lac

Attendu que le montant de la plus basse soumission conforme pour le projet « Parc du Versant du Lac » est de 747 172.35 \$ (taxes incluses);

Attendu qu'une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au montant de 238 935.82 \$ est octroyée pour la réalisation dudit projet;

Attendu que la municipalité doit assumer les coûts non subventionnés dudit projet;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu :

- 1) d'autoriser l'affectation du surplus réservé « Fonds Parc » (poste budgétaire (5599205000) au montant de 72 390 \$ pour le poste Parc du Versant du Lac (poste budgétaire 0360025725);
- 2) et d'autoriser l'affectation du surplus réservé « Budget de l'exercice suivant » (poste budgétaire 5599270000) au montant de 435 847 \$ pour le poste du Parc du Versant du Lac (poste budgétaire 0360025725) mais advenant que le coût total réel du projet soit inférieur au montant soumissionné c'est le montant réel qui sera affecté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-11-346 Soumissions - architectes - agrandissement de l'hôtel de ville

Attendu que le conseil municipal abandonne le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand n'accepte ni la proposition ayant obtenue le meilleur pointage final ni aucune des propositions reçues le 25 septembre 2017 pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour la réalisation du projet visant l'agrandissement de l'hôtel de ville et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-11-347 Requête de René Houle et al

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a reçu une demande de messieurs René Houle, Roland Houde, Jean Marcoux et Émile Houle afin de prendre en considération une situation problématique d'écoulement des eaux anormal sur une portion de la route du Domaine du Lac;

Attendu que la firme Ecce Terra, arpenteurs géomètres a été mandatée lors de la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2017 par la résolution 2017-10-301 pour localiser l'emprise de ce tronçon de chemin;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu qu'une visite soit faite sur le terrain au printemps 2018 par le contremaître des travaux publics Olivier Michaud et le conseiller municipal Jean-Paul Pelletier dans le but de proposer des solutions afin d'apporter les correctifs nécessaires. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-11-348 Formation en éthique

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'inscrire le maire Yves Charlebois et les conseillères Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre ainsi que les conseillers Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau à la formation « Le comportement éthique » offerte par la Fédération québécoise des municipalités dans une formule de cyberapprentissage (100% en ligne) au coût de 200 \$ par personne (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 21 personnes présentes à la période de questions.

2017-11-349 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 31. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.